

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Jeudi 08 décembre 2022

Référence
2022_064

L'an deux mille vingt-deux, le huit décembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune d'OLBY, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Samuel GAUTHIER, maire.

Objet de la délibération
Décisions modificatives du budget principal et du budget annexe de l'eau et de l'assainissement

Présents : M. ACHARD Nicolas, M. ANDANSON Alain, Mme BONY Catherine, Mme BRIGNON Hélène, M. CARAY Frédéric, Mme LANGLAIS Sarah, Mme MAZET LACOURT Noëlle, M. NESME Emmanuel, Mme PLANEIX Bernadette, M. TRONCHE Aymeric, M. GAUTHIER Samuel.

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme GUILLAUME Michelle (pouvoir à Monsieur ACHARD Nicolas), M. MEGEMONT Etienne (Pouvoir à Mme BONY Catherine MEGEMONT Etienne), M. OUVRARD Dominique (Pouvoir à M NESME Emmanuel)

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	12	15

Absent excusé :

A été nommé(e) secrétaire : Mme PLANEIX Bernadette

Objet de la délibération : Décisions modificatives des budgets

Date de la convocation
01 décembre 2022

Rapporteur : Samuel GAUTHIER

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2121-29 et D. 23- 42-2 relatifs aux dépenses et recettes autorisées par le budget et les décisions modificatives,

Vu la nomenclature budgétaire et comptable M49,

Vu la délibération n° 2022_021 du conseil municipal en date du 29 mars 2022 approuvant le budget primitif de l'eau et l'assainissement pour l'exercice 2022,

Considérant qu'il convient de procéder à des ajustements de crédits sur le budget de la commune,

Monsieur le Maire indique qu'il est proposé de délibérer des décisions modificatives du budget principal et du budget annexe de l'eau et de l'assainissement.

Date d'affichage
14 décembre 2022

Vote
Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Concernant le budget principal, ces décisions sont motivées notamment par :

- Le changement d'imputation comptable de l'assurance statutaire ;
- Les diverses subventions attribuées au cours de l'année ;
- Les travaux du bâtiment de l'ancienne bibliothèque ;
- La finalisation des travaux de la salle polyvalente.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en
PREFECTURE DE
CLERMONT -FERRAND
Le : 14 décembre 2022

Et

Ces décisions modificatives concernent :

Publication ou notification
du :
14 décembre 2022

Au niveau de la section fonctionnement :

- **Dépenses:**

6168: Assurance statutaire des agents : + 7 184,53€

6218: Autres personnels: - 1 000 €

6465: Cotisations pour assurance de personnel: - 9 000 €

023: Virement à la section investissement: + 5 815,47 €

Total: + 3 000,00€

- **Recettes:**

7022: Vente de bois: + 3 000 €

Total: + 3 000,00€

Au niveau de la section investissement :

- **Dépenses:**

21318: Autres bâtiments publics: + 70 000 €
2183: Matériel de bureau et matériel informatique: + 1 500 €
2313: Constructions: + 35 399 €
Total: + 106 899 €

- Recettes:

10222: FCTVA: + 6 556,17€
10226: Taxe d'aménagement: + 1 000,00€
1321: Subvention équipement État: + 24 339,70 €
1323: Subvention Département: + 24 095,00 €
1341: Subvention DETR: - 10 000 €
1342: Amendes de police: + 4 500 €
16: Emprunts et dettes assimilés: + 46 090 €
23: Immobilisation – récupération des révisions: + 4 502,66 €
021: Virement de la section de fonctionnement: 5 815,47 €
Total: + 106 899€

Concernant le budget annexe eau et assainissement, cette décision est motivée par la mise en place de créance pour provisions au compte 6817.

Au niveau section fonctionnement :

- dépenses :

- Compte 6817 : + 200 €
- Compte 61523 : - 200 €

Ceci exposé,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

- **APPROUVE les décisions modificatives du budget principal et du budget annexe de l'eau et de l'assainissement.**

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an ci-dessus.
Au registre sont les signatures.

Le Maire
Samuel GAUTHIER

